ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 2952

présenté par Mme Rist

ARTICLE 36

- I. A la fin de la première phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :
- « , notamment au regard du niveau de sécurité d'approvisionnement que l'entreprise candidate est en capacité d'assurer »
- II. En conséquence, après la même phrase du même alinéa, insérer la phrase suivante :
- « Ce rapport comprend une analyse de la capacité d'approvisionnement de l'entreprise candidate. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel